

# **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE**

## **DU 12 DECEMBRE 2011**

Présidence : M. Adrien de Steiger, Syndic

Présents : 20 citoyennes et citoyens

Scrutateurs : MM. Jean-Pierre Bapst et Hubert Lauper

Excusés: Mmes de Steiger Anne, Bapst Antoinette et Delphine, Lauper Monique  
MM. Benoît Bapst, Christophe et Nicolas Bapst, Jean Aebischer.

M. le Syndic ouvre la séance à 20h00. Il salue particulièrement Mme Johanna Bapst et M. Romain Bapst, nouveaux Conseillers Communaux, ainsi que M. Alain et Mme Denise Gremion, nouveaux habitants de la commune. Il rappelle que l'assemblée a été convoquée conformément à l'art. 12 de la loi sur les communes du 25.9.80, à savoir :

L'insertion d'un avis dans la feuille officielle ;  
L'affichage de la convocation au pilier public ;  
L'envoi d'une convocation « tous ménages ».

L'ordre du jour était le suivant:

1. Approbation du P.-V. de la dernière assemblée (il est joint à la convocation et ne sera pas lu en assemblée)
2. Budgets 2012
  - 2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement
  - 2.2 Rapport de la commission financière
  - 2.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
3. Informations sur la révision du Plan d'aménagement local de la commune.
4. Divers

### **1. Approbation du PV de la dernière assemblée.**

Le PV de la dernière assemblée ne suscite aucune question. Il est approuvé à l'unanimité.

### **2. Budgets 2012**

#### **2.1. Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement.**

La boursière présente le budget de fonctionnement 2012 en y apportant les précisions habituelles. Ce budget présente un excédent de charges de Fr. 5'196.-

M. le Syndic prend la parole afin d'expliquer la décision du Conseil Communal d'introduire une nouvelle taxe de ménage pour les ordures ménagères de Fr. 80.- maximum par personne majeure et par année. Cette décision a été prise car il fallait pouvoir équilibrer le budget, ce qui n'était pas possible sans cette taxe. De plus, nous serions en conformité avec la loi. Il précise aussi que Mme Aebischer s'est renseignée auprès des différentes communes qui nous entourent (Belfaux, Corminboeuf, Chésopelloz, La Sonnaz, Grolley, Ponthaux) et que nous sommes la seule commune à ne pas avoir cette taxe. Le Conseil Communal procédera donc à l'élaboration du nouveau règlement communal pour les ordures ménagères et le soumettra lors de la prochaine assemblée communale. M. Hubert Lauper constate qu'au budget 2011, le poste impôt était plus important. M. le Syndic lui répond que d'entente avec notre fiduciaire, nous avons déjà augmenté ce poste par rapport aux

chiffres donnés par le canton, et que nous ne pourrions pas motiver un plus grand montant, ce d'autant plus que nous avons perdu quelques contribuables jeunes, et que nous ne sommes pas encore en possession de tous les avis de taxations pour l'année 2010.

M. Romain Bapst prend la parole afin d'expliquer le montant de Fr. 5'500.- prévu au budget d'investissement pour les plaquettes avec les numéros de rue. En effet, suite à la fin de la mensuration cadastrale, il va falloir mettre des panneaux avec les nouveaux noms de rues à chaque intersection, ainsi qu'une plaque avec le nouveau numéro sur chaque habitation. Un seul devis a été demandé à M. Pascal Laroche, car c'est lui qui a effectué ce travail pour la commune de Belfaux. M. le Syndic demande à l'assemblée s'il faut demander une 2<sup>ème</sup> offre. Cela ne semble pas être le cas.

M. le Syndic apporte encore quelques compléments d'information se rapportant aux investissements.

## **2.2. Rapport de la commission financière**

Au nom de la Commission financière, M. Laurent Bapst lit son rapport en concluant par la recommandation à l'assemblée d'accepter le budget.

## **2.3. Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement**

M. le Syndic propose de voter les 2 budgets en même temps.

Au vote final :

Le budget de fonctionnement et d'investissement est accepté à l'unanimité.

## **3. Informations sur la révision du Plan d'aménagement local de la commune**

M. le Syndic donne la parole à M. Romain Bapst. Ce dernier donne quelques informations suite aux travaux de la commission concernant le Plan d'aménagement local de la commune. Nous sommes une petite commune, et il n'y aura pas de zone à bâtir, ce d'autant plus que nous ne sommes pas reliés à une station d'épuration pour les eaux usées. Le périmètre d'habitat rural va aussi disparaître. Il va falloir également régler la question du stand de tir ainsi que de son assainissement. L'agenda va se composer ainsi : de la mi-2012 à mi-2013, il va y avoir l'examen de notre PAL par l'Etat. Vers fin 2013-début 2014: l'approbation du nouveau PAL. M. le Syndic demande s'il y a des questions à l'assemblée. Cela ne semble pas être le cas pour l'instant, mais M. le Syndic précise que les membres de la commission sont à disposition des citoyens.

## **4. Divers**

M. le Syndic informe l'assemblée de différents points:

- **Routes** : Le goudronnage du Ch. des Roches a été réalisé dans le courant du mois de novembre. M. Louis Bapst explique qu'au vu de la différence de prix pour refaire le tapis complet (environ Fr. 1'000.- de plus), le Conseil Communal a pris la décision de refaire le tapis complet. M. Gérard Brechbühl demande si le montant a été voté. M. le Syndic lui répond que cette dépense avait été approuvée lors de l'assemblée du 14 avril 2011.
- **Comptage des véhicules et panneau interdiction aux poids lourds** : M. le Syndic transmet une feuille d'information à tous les participants suite au comptage des véhicules effectués entre le 4 et le 11 avril 2011 sur la Rte d'Autafond, à la hauteur de l'habitation de M. Hubert Lauper. Par rapport au comptage effectué en 2005, le trafic a triplé sur cette route. De plus, il y a la problématique des camions ainsi que la vitesse des véhicules. De plus, les bords de routes deviennent très

abîmés. Le Conseil Communal a donc adressé une lettre au Service des Ponts et Chaussées au mois de septembre pour leur demander l'interdiction du trafic poids lourds ainsi que la mise sur pied d'un contrôle radar. Pour l'instant, il n'y a aucune réponse, mais le Conseil communal a décidé de les relancer dans le courant du mois de janvier. Il y a aussi la problématique de la sécurité pour les piétons. Tout le monde a été témoin à un moment ou un autre de quelqu'un qui se promenait sur nos routes sans être forcément très visible. M. le Syndic informe donc l'assemblée que des brassards pour les piétons sont à disposition. M. Hubert Lauper demande au Conseil Communal de faire le nécessaire afin de mettre l'interdiction aux camions et non aux 3,5 t. M. Eric Mauron pense aussi que ce serait plus logique de procéder ainsi, car un tracteur peut se faire amender avec le signe 3,5 t. Monsieur Hubert Lauper propose donc à l'assemblée de prendre la résolution suivante: "Il est demandé au Conseil communal d'entreprendre dans les plus brefs délais toutes les démarches nécessaires, en vue d'aboutir à l'interdiction de la circulation de poids lourds non bordiers sur nos routes communales."

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- **ARS (Association Régionale de la Sarine)** : M. le Syndic explique que cette association a pour but de réunir les 36 communes du district afin de faire des projets d'envergure. Il y a déjà eu deux lectures pour adopter les statuts, mais il y a un différend avec la clé de répartition. Ces statuts devront certainement être approuvés lors de la prochaine assemblée communale. M. le Syndic précise que ce projet est ambitieux, car les 36 communes devront accepter le projet. La position du Conseil Communal n'est pas à l'euphorie, mais est ouvert à la discussion, avec le but d'avoir une association de district.
- **Projet de fusions**: M. le Syndic explique que durant l'année 2011, la situation a été calme. M. le Préfet a remis au mois d'octobre un questionnaire à remplir par le Conseil Communal. Le dernier point du questionnaire concernait la vision du Conseil Communal pour la région. A ce stade, la meilleure solution serait de regarder avec Sarine Nord (Belfaux, Grolley, La Sonnaz, et éventuellement Ponthaux). M. le Syndic précise toutefois que ceci n'est de loin pas fait, surtout pour Belfaux qui est dans l'agglomération, et dont les statuts ne permettent pas de sortir. M. le Syndic donnera des renseignements supplémentaires lors de la prochaine assemblée.
- **Stand de tir**: M. le Syndic explique que le Conseil Communal a eu vent de rumeurs que ce stand allait être partiellement fermé d'ici la fin de l'année, notamment suite à une lettre que des citoyens de Chésopelloz ont reçu de l'armée et dont M. le Syndic procède à la lecture. Suite à ça, le Conseil Communal a réagi et a demandé des explications. M. le Syndic procède à la lecture de la lettre réponse de l'armée. Apparemment, il n'y aura plus de tir à 300 mètres à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012. M. Hubert Lauper confirme qu'après renseignements, le tir à 300 mètres sera effectivement abandonné. Quant à la fermeture définitive du stand, M. Lauper attend encore des nouvelles. M. Lauper demande également que le Conseil Communal regarde avec la place d'arme de Belfaux suite aux manœuvres d'auto-école effectuées avec les chariots élévateurs et demande que ce trafic soit interdit ou en tout cas limité.
- **Place des containers**: M. le Syndic explique qu'il y a un problème avec la place des containers. En effet, la société Kevag nous a envoyé une lettre nous demandant de revoir l'emplacement de nos containers, notamment à cause du virage et de la pente de la route. Le Conseil Communal avait trouvé le terrain à côté du garage du bus et qui appartient à la commune comme une bonne alternative. Il a donc procédé à une mise à l'enquête restreinte et MM. Benoît Bapst et Alain Gremion ont fait opposition au motif de la sécurité pour les enfants et du manque de place pour les automobilistes de tourner. Ils ont proposé de

déplacer ces containers à la croisée de la route en direction du Ch. des Roches. Le Conseil Communal a pris acte de ces positions et ouvre la discussion. M. le Syndic précise que le but n'est pas de créer un problème mais bien de trouver une solution. M. Eric Mauron demande s'il y a la possibilité de mettre un container avec clips pour Combes. M. Romain Bapst explique qu'il a un container avec les clips et qu'il contacte la société Kevag dès qu'il est plein. Chenaleyres a la même solution. Il faudrait donc voir pour Combes. Concernant cette nouvelle place, M. Gilbert Bapst demande s'il y a la possibilité d'agrandir la place actuelle. Mme Mary-Lise Bapst lui précise que le problème c'est la dangerosité du lieu de ramassage. M. Eric Mauron pense que le problème de l'emplacement à la croisée du Ch. des Roches, c'est le passage des véhicules et que certains automobilistes ne venant pas de notre commune seraient tentés de mettre leurs ordures. MM. Bapst et Gremion avaient pensé à ça et proposaient de faire un emplacement fermé avec une clé pour chaque famille. M. le Syndic explique que cette solution engendrerait des frais supplémentaires assez conséquents. M. Jean-Pierre Bapst propose de faire un essai sur 6 mois avec le projet du Conseil Communal et de refaire un point de la situation après l'essai. Le dossier sera rouvert au printemps par le Conseil communal.

- **Eclairage public** : Le Groupe E a pris contact avec le Conseil Communal afin de lui proposer de remplacer l'éclairage public dans le village. Le montant se monterait à environ Fr. 3'000.-. De plus, la proposition serait d'éteindre la lumière de 1H00 à 5H00 du matin afin d'économiser l'énergie. Le conseil Communal y est plutôt favorable. M. Hubert Lauper pense que lorsqu'il y aura un problème dans une commune qui pratique ce système, il faudra revenir en arrière. M. Pierre Aebischer demande si ce ne serait pas une solution de demander à l'ARS de faire une offre groupée pour toutes les communes désirant changer leur éclairage public.
- **Jour de l'assemblée** : M. le Syndic demande si le lundi convient à la majorité des citoyens ou si un autre jour irait mieux. Après un rapide sondage, il est décidé de garder le lundi.
- **Mensuration cadastrale** : M. le Syndic indique que chacun pourra venir voir à quel numéro correspondra son habitation. Le Conseil Communal va annoncer à la Poste les changements de rue dès la pose des panneaux, mais ce sera aux habitants d'avertir les autres partenaires du changement. En ce qui concerne le cadastre définitif, cela pourrait prendre encore 2-3 ans selon M. Déglise, géomètre. M. Romain Bapst précise que le numéro noir indiqué sur chaque habitation ne sera plus valable.
- **Commission scolaire** : Mme Johanna Bapst a remplacé Mme Laurence Aebischer à cette commission et en est la vice-présidente.
- **Tir des Conseillers 2011** : Autafond a gagné le tir des Conseillers. Il y avait malheureusement peu de communes mais le mérite de nos tireurs n'en est pas moins diminué.
- **Rétrospective** : L'année 2011 a été marquée par le remplacement du secrétaire communal ainsi que par le nouveau bureau communal. Il y a aussi eu deux nouveaux conseillers. Le taux de participation aux élections cantonales a été de 80,38 %, ce qui est un formidable score. La fête villageoise du 29 août 2011 a été une grande réussite. M. le Syndic profite de l'occasion pour remercier toutes les personnes ayant travaillé pour cette fête, notamment le comité ainsi que M. Pierre Aebischer. Il ne faut pas oublier la banque Raiffeisen qui a sponsorisé cette manifestation à la hauteur de Fr. 800.-. La fête de la St-Nicolas le 6 décembre 2011 organisé dans notre village a aussi été magnifique.
- **Poste à repourvoir** : Le poste de préposé local à l'agriculture est mis au concours. M. le Syndic prie les personnes intéressées de le contacter.

- **Remerciements** : M. le Syndic remercie M. Hubert Lauper pour la mise à disposition de son local. Il remercie également en son absence M. Bernard Sturny pour ses nombreuses années au sein de la commission financière.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic lève l'assemblée à 22h00 en souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année à toutes les personnes présentes ainsi qu'à leur famille et invite les participants à la traditionnelle verrée.

La Secrétaire :

Le Syndic :

Laurence Aebischer

Adrien de Steiger